

## Annonces de la Ville

[Communiqués](#)
[Appels d'offres](#)
[Avis publics](#)

## Index A-Z

A	B	C	D	E	F	G
H	I	J	K	L	M	N
O	P	Q	R	S	T	U
V	W	X	Y	Z		

## Montréal pour les :

[Familles](#)
[Jeunes](#)
[Aînés](#)
[Touristes](#)
[S'abonner aux communiqués](#)
[Fils RSS](#)
[Qu'est ce qu'un fil RSS ?](#)

# Le conseil municipal entérine à l'unanimité la nomination de Me Denis Gallant à titre d'inspecteur général de la Ville de Montréal

**24 février 2014**

**Montréal, le 24 février 2014** - À la suite de la recommandation du maire de Montréal, M. Denis Coderre, et du comité exécutif, le conseil municipal a entériné la nomination de M<sup>e</sup> Denis Gallant à titre de premier inspecteur général de la Ville de Montréal. M. Gallant entre officiellement en fonction demain, le 25 février. « C'est un grand jour pour Montréal et pour la démocratie municipale. Avec cet appui unanime, nous démontrons que l'inspecteur aura les coudées franches pour faire son travail. Nous avons besoin d'un candidat dont l'expertise et la compétence ne font aucun doute pour être le tout premier inspecteur général, et par sa décision d'aujourd'hui, le conseil municipal démontre que nous avons fait le bon choix », a déclaré Denis Coderre.

De plus, le maire a soumis au conseil pour adoption le *Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'inspecteur général*. Selon ce règlement, le mandat de cette commission sera d'étudier toute question se rapportant au mandat de l'inspecteur général et de faire au conseil d'agglomération les recommandations qu'elle jugera appropriées. « La fonction de l'inspecteur général n'appartient pas au maire ou à l'administration municipale, elle relève du conseil, ce pourquoi sa candidature doit être entérinée par les deux tiers des élus. Dans cet esprit, je souhaite que la Commission sur l'inspecteur général soit présidée par un élu de l'opposition, et ce pour lui donner toute la crédibilité nécessaire pour accomplir son important mandat », a précisé le maire de Montréal.

Le maire Coderre a tenu à préciser que d'ici à ce que la loi précisant ses pouvoirs soit adoptée, le nouvel inspecteur général Gallant aura fort à faire. « Nous savons que le projet de loi 73 fait l'unanimité des partis représentés à l'Assemblée nationale. D'ici à ce qu'il soit adopté formellement, M<sup>e</sup> Gallant pourra former son équipe et débiter son travail. Nous lui souhaitons tous la meilleure des chances pour ce nouveau mandat qui est aussi urgent que nécessaire », a conclu M. Coderre.

-30-



### Nous joindre

Un numéro unique : **311**

Par courriel

En personne

Suivez-nous sur



### Services en ligne

Constats d'infraction

Évaluation foncière

Info-collectes

Info-remorquage

Rapports d'accident

Règlements municipaux

### Applications mobiles

### Annonces de la Ville

Communiqués

Appels d'offres

Avis publics

Carrières

### Utilitaires

Index A-Z

Banque d'info 311

Données ouvertes